

SYNDICAT DES ELEVEURS DE L'HERAULT

Courrier du lundi 7 janvier 2019

ELECTION CHAMBRE D'AGRICULTURE, VOTEZ AVANT LE 31 JANVIER 2019 !

Pour la première fois, en plus du vote par correspondance, il sera possible de voter par voie électronique. Les électeurs vont pouvoir voter selon leur souhait par internet.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous n'avez aucune démarche particulière à faire. Vous recevrez avant la date du scrutin une enveloppe contenant le matériel électoral nécessaire : bulletins de vote des différentes listes de candidature, professions de foi des candidats, une enveloppe électoral opaque, une enveloppe préaffranchie d'envoi de votre vote et une notice explicative.

Après avoir suivi les différentes étapes décrites ci-après, il vous suffira :

- si vous choisissez le vote électronique, il vous suffira de vous connecter au site www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019 et de saisir votre identifiant et votre mot de passe masqué sous forme d'une case à gratter dans la notice que vous recevrez. En plus de ces éléments, vous devrez, pour procéder au vote, faire état d'une donnée qui vous est personnelle.
- si vous choisissez le vote par correspondance, il vous suffira d'envoyer votre vote par voie postale au moyen de l'enveloppe de retour.

Les votes effectués électroniquement seront stockés dans une urne électronique qui ne sera ouverte que le jour du dépouillement qui aura lieu à partir du 6 février 2018, la proclamation des résultats sera faite au plus tard le 8 février 2018. En cas de vote par correspondance, votre vote sera remis au Président de la commission d'organisation des opérations électorales qui en assure la conservation dans des conditions sécurisées jusqu'au premier jour du dépouillement.

Pourquoi Voter ?

Aujourd'hui plus que jamais il est important de **VOTER** pour défendre la représentation de notre métier à travers notre organisme consulaire très présent dans l'accompagnement de nos exploitations.

Notre Président Jérôme Despey a toujours eu une écoute attentive pour l'élevage de notre département dont il a défendu la spécificité méditerranéenne dans les politiques publiques.

Il s'est toujours attaché à maintenir le service de proximité aux éleveurs en renouvelant les techniciens de secteurs, en consolidant, à travers l'embauche d'une technicienne fromagère, un poste à vocation régionale essentiel pour nos éleveurs caprins et en s'impliquant dans le recrutement d'un ingénieur pastoralisme basé à Lodève mis à disposition du service commun régional .

Tous les éleveurs ont eu un jour ou l'autre recours aux services de la Chambre d'Agriculture et nous sommes attachés à ce maillon de proximité.

Alors, avant le 31 janvier, il est nécessaire que la filière élevage s'exprime à travers le vote.